

**Procès-Verbal de l'installation du Conseil
Municipal suivi de l'élection du Maire et des
adjoints**
Séance du 03 Juillet 2020

Vu le code général des collectivités territoriales

L'an deux mil vingt, le trois juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales au 1^{er} tour du quinze mars deux mil vingt et 2nd tour du vingt-huit juin deux mil vingt, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mrs. LEVASSEUR Thierry, LERAILLE Xavier, RIMBERT Alain, CACLARD Guy, DOURNEL Laurent, PECQUET Mathieu, BERANGER Bruno.

Mmes DAMAY Delphine, MOITTIE Odile, THELLIER Clémence, TARAB Nathalie.

Secrétaire de séance : Mr. PECQUET Mathieu

Délibération pour élection du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LEVASSEUR Thierry maire sortant qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mrs et Mmes : LEVASSEUR Thierry, LERAILLE Xavier, RIMBERT Alain, DAMAY Delphine, MOITTIE Odile, THELLIER Clémence, TARAB Nathalie, CACLARD Guy, DOURNEL Laurent, PECQUET Mathieu, BERANGER Bruno; dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur BERANGER Bruno doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur PECQUET Mathieu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du maire :

Premier tour de scrutin

Le président a invité le conseil à procéder à l'élection du maire.

Candidat : Monsieur Thierry LEVASSEUR.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur LEVASSEUR Thierry 10 voix.

Monsieur LEVASSEUR Thierry ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Délibération pour vote du nombre d'adjoint au Maire

Monsieur le maire propose au vote le nombre d'adjoint au maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de conserver 2 postes d'adjoints au maire, à la majorité.

Délibération pour élection des adjoints au Maire

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qui désirent pourvoir aux postes d'adjoints au maire les délégations et obligations auquel ils devront répondre.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoint au maire à deux,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuel et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat : Monsieur RIMBERT Alain.

Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur RIMBERT Alain : 10 voix

Monsieur RIMBERT Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

Election du Second adjoint :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat : Madame MOITTIE Odile.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11
Bulletins blanc ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6
Ont obtenu :

Madame MOITTIE Odile : 10 voix

Madame MOITTIE Odile ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire.

Délibération concernant l'indemnité des adjoints

Le Conseil Municipal décide de l'indemnité des Adjoints au Maire selon le barème fixé par la Loi 2002-272 du 27 février 2002 articles L2123-23 et L 2123-24 du Code CGCT.

Soit 9,9 % de l'indice brut 1015, soit : 385,05 € mensuel brut.

Délibération pour vote des Commissions

-SYNDICAT D'ELECTRIFICATION (SE60) :

Titulaire : Mr Mathieu PECQUET

-SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU (SIEAB):

Titulaires : Mr Alain RIMBERT
Mme. Odile MOITTIE

Suppléants : Mr Xavier LERAILLE
Mme. Clémence THELLIER

-COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA PICARDIE VERTE (CCPV) :

Titulaire : Mr Thierry LEVASSEUR

Suppléant : Mme. Odile MOITTIE

-SIRS :

Titulaires : Mr Thierry LEVASSEUR
Mme. Clémence THELLIER

Suppléants : Mr Laurent DOURNEL
Mr Mathieu PECQUET

Délibération pour vote de la Commission CCAS

-CCAS

Titulaires : Mr Thierry LEVASSEUR
Mme. Clémence THELLIER
Mr Guy CACLARD
Mr. Alain RIMBERT
Mr. Bruno BERANGER
Mme Odile MOITTIE

La séance est levée à 20 heures 30 minutes.

<i>Numéro</i>	<i>Objet de la Délibération</i>
<i>05</i>	<i>Délibération pour élection du Maire</i>
<i>06</i>	<i>Délibération pour vote du nombre d'adjoint au Maire</i>
<i>07</i>	<i>Délibération pour élection des adjoints au Maire</i>
<i>08</i>	<i>Délibération concernant l'indemnité des adjoints</i>
<i>09</i>	<i>Délibération pour vote des Commissions</i>
<i>10</i>	<i>Délibération pour vote de la Commission CCAS</i>